

REGLES DE REMBOURSEMENT AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

POUR LES CATEGORIES MASTERS

APPLICABLES AU 24/04/2024

Ces règles de remboursement ne concernent ni les adhérents Triaxion, ni les athlètes des sections de Magny-en-Vexin et de Novo.

1. CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTERS PISTE SANS QUALIFICATION

Seuls seront remboursés les athlètes rentrant dans la grille des minimas par catégorie, dans la limite de 10 athlètes. Les minimas pris en compte pour le remboursement devront être réalisés avant les Championnats de France.

Au-delà de 10 athlètes, c'est un montant forfaitaire de remboursement basé sur le nombre d'athlètes total ayant participé aux championnats qui sera décidé par le Bureau.

2. CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTERS HORS STADE AVEC QUALIFICATION

Les athlètes qualifiés seront remboursés dans la limite de 10 athlètes.

Au-delà de ce nombre, c'est un montant forfaitaire de remboursement basé sur le nombre d'athlètes total ayant participé aux championnats qui sera décidé par le Bureau.

LES CONDITIONS POUR LES DEUX CATEGORIES DE CHAMPIONNATS SONT LES SUIVANTES

- Les athlètes effectuent eux-mêmes leurs réservations
- Etablir une note de frais individuelle accompagnée de tous les justificatifs à adresser dans un délai maximum de 30 jours suivant la compétition
- Aucun coach ou accompagnateur ne sera pris en charge
- Déplacement en voiture personnelle, covoiturage recommandé
- Utilisation du minibus du club quand il est disponible à réserver auprès Laurie Palmer
- Utilisation de l'application Mappy depuis Cergy jusqu'au lieu de la compétition pour déterminer le kilométrage, en ajoutant le type de véhicule et le carburant utilisé, le remboursement se fera sur la base des péages et des frais d'essence donnés par l'application
- Déplacement en train AR 2nd classe, remboursement du billet de train
- Aucun frais d'hébergement ne sera pris en charge quand la compétition est à moins de 200 kms de Cergy
- Pris en charge d'une nuit d'hébergement quand la compétition est à plus de 200 kms de Cergy sur la base de 80 € petit déjeuner inclus
- Restauration, prise en charge d'un repas lorsque la compétition est à plus de 200 kms de Cergy sur la base de 25 €
- Frais d'engagement aux compétitions s'il y a lieu pour un maximum de 2 épreuves